



Nombre de délégués :

En exercice	114
Présents	63
Procurations	8
Votants	71

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°09-011225

Objet : mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **1^{ER} DECEMBRE**, à 18 heures, le **comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES** du Périgord Noir dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-Saint-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du comité syndical : le 24 novembre 2025

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	/	/
BORREZE	Dominique HERMENAUT	/
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	/
CARLUX	Marie-Laure FERBER	Jean-Claude DELHORBE
CARSAC-AILLAC	/	Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	/
PAULIN	Alain PERIQUOI	/
PECHS-DE-L'ESPERANCE	/	Guy PRIESTER
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	/
SALIGNAC-EYVIGUES	Jacques FERBER	Sylvain GAUTHIER
SIMEYROL	Jean-Pierre PLANCHE	/
ST CREPIN ET CARLUSET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES	/	/
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claudie DENIS	Hélène DENIS

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	LESCURE Odile	/
CASTELNAUD LA CHAPELLE	/	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	/	Philippe BOISSON
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Déborah LECLERCQ
DOMME	/	Patrick ARMAGNAT
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	/
GROLEJAC	/	Jocelyne TIREL LALAUDE
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	/
ST AUBIN DE NABIRAT	/	Véronique BENITTA
ST CYBRANET	/	/
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	Ginette BENITTA
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	/
ST POMPON	/	Pascal MISSIAEN
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESEDE :

ALLAS LES MINES	/	/
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Éric HAUTESSERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Michel BODIN	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	/	Jean-Louis BREUIL
FANLAC	/	/
LA CHAPELLE AUBAREIL	/	/
LES FARGES	/	/
MONTIGNAC	/	/
PEYZAC LE MOUSTIER	/	Hervé DUVAUCHELLE
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	/
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	/
THONAC	Cyril CERF	Patrick LE MELLEDO
VALOJOUXL	Jean-Pierre MEGE	Nathalie MANET CARBONNIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC	/	/
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	/	Christine LASCOMBE
MARQUAY	/	Nathalie GLEMAREC
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	/
SARLAT-LA CANEDA	/	Marlies CABANEL
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	/
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	/
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	/
STE NATHALENE	/	/
TAMNIES	Marc PONS	/
VEZAC	Christian ROBLES	Christian SESTARET
VITRAC	Éric GAUTHIER	Daniel CHAZARAIN

Le quorum est atteint.

Etaient excusés :

Marion CHAPUT (Saint Geniès)
Christian ARNOUIL (Castelnau-La Chapelle)
Serge PARRE (Beynac-et-Cazenac)
Francis VAUCEL (Beynac-et-Cazenac)

Ont donné procuration :

1/Pierre CHEVALIER (Borrèze) à Dominique HERMENAUT (Borrèze)
2/Jean-Louis CHUPIN (Calviac-en-Périgord) à Sylvie MENARDY (Calviac-en-Périgord)
3/Gérard VIELLE (Pechs de l'Espérance) à Guy PRIESTER (Pechs de l'Espérance)
4/Séverine RAMOS (Bouzic) à Odile LESCURE (Bouzic)
5/Jean-Claude CASSAGNOLE (Domme) à Patrick ARMAGNAT (Domme)
6/Christian GARRIGOU (Saint Aubin de Nabirat) à Véronique BENITTA (Saint Aubin de Nabirat)
7/Sylvie COLOMBEL (Les Farges) à Gé KUSTERS (Saint Léon sur Vézère)
8/ Céline DUVAL (Saint André-Allas) à Jean-Jacques ALBIE (Saint André-Allas)

Secrétaire de séance : Marlies CABANEL (Sarlat-La Canéda)

.....

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements.

En tenant compte des mouvements intervenus depuis la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025, l'actualisation tient compte des éléments suivants :

CATEGORIE C

Filière technique

-Grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

2 ruptures conventionnelles : au 08 octobre 2024 et au 1er février 2025,

2 départs à la retraite : au 1er juillet 2025 et au 1er octobre 2025,

1 suppression suite à avancement au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne au 15 août 2025.

-Grade agent de maîtrise :

1 création au 15 août 2025 (promotion interne).

-Grade adjoint technique territorial :

1 création au 1^{er} décembre 2025.

Filière administrative

-Grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe :

1 démission au 06 mars 2025, suivie d'un recrutement par voie de mutation d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mai 2025,

-Grade adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :

1 nomination au 1^{er} mai 2025 (suite à démission adjoint administratif principal de 2^e classe cité ci-dessus),

1 poste non pourvu de l'agent en détachement pour stage de 6 mois dans le grade de rédacteur.

Il convient également de tenir compte de 2 postes vacants suite aux 2 ruptures conventionnelles intervenues au 06 juillet 2022 et au 30 mars 2023.

CATEGORIE B :

Filière administrative

-Grade de rédacteur territorial :

Création d'un poste de rédacteur territorial suite à avancement au grade de la catégorie B d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe au titre de la promotion interne ; nommé au 1^{er} novembre 2025.

Le président informe les membres du comité syndical qu'il a sollicité ce jour l'avis du CST pour supprimer les postes vacants suivants :

- adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 3 postes :

2 ruptures conventionnelles intervenues au 08 octobre 2024 et au 1^{er} février 2025,

1 départ à la retraite au 1^{er} juillet 2025.

Il est précisé que le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe vacant en raison du départ à la retraite de l'agent au 1^{er} octobre 2025 est maintenu pour nomination d'un agent promouvable sur le grade au 15 février 2026.

-adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 2 postes :

2 ruptures conventionnelles intervenues au 06 juillet 2022 et au 30 mars 2023.

Le tableau des effectifs comporte ainsi 54 emplois permanents dont 52 pourvus répartis de la façon suivante :

Filière administrative : 7 agents dont 3 en catégorie A, 2 en catégorie B et 2 en catégorie C,

Filière technique : 45 agents dont 3 en catégorie B et 42 en catégorie C.

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique

Vu la délibération n°7-030225 en date du 03 février 2025 portant sur le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération n° 12-030225 en date du 03 février 2025 portant sur la création d'un adjoint administratif chargé de l'accueil,

Vu la délibération n°9-300625 en date du 30 juin 2025 portant sur la création poste agent de maîtrise au 15/08/2025 et fermeture poste adjoint technique principal (promotion interne 2025),

Vu la délibération n°10-300625 du 30 juin 2025 portant sur la création poste rédacteur territorial (promotion interne 2025),

Vu la délibération n°8-141025 du 14 octobre 2025 portant sur la nomination d'un agent promu rédacteur territorial au 1^{er} novembre 2025 et la suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe,

Vu la délibération n°9-141025 portant sur la création d'un poste d'adjoint technique territorial au 1^{er} décembre 2025,

Vu l'avis du CST en date du 1^{er} décembre 2025 sur les suppressions :

-d'une part, de trois postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe suite au départ des agents en rupture conventionnelle (2) au 08 octobre 2024 et au 1^{er} février 2025 et en retraite (1) au 1^{er} juillet 2025,

-d'autre part, de deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe suite au départ des agents en rupture conventionnelle aux 06 juillet 2022 et 30 mars 2023,

Vu l'avis du Bureau syndical en date du 1^{er} décembre 2025,

Considérant les mouvements du personnel intervenus depuis la dernière mise à jour du tableau des effectifs,
 Considérant que le CST a été consulté pour avis à chaque fois qu'un poste a fait l'objet d'une suppression et
 que son avis est visé dans les délibérations concernées,
 Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs au 31 décembre 2025,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DIT que les trois postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (temps complets) vacants suite à un départ à la retraite au 1^{er} juillet 2025 et de deux ruptures conventionnelles au 08 octobre 2024 et au 1^{er} février 2025 sont supprimés,

-DIT que les deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (temps complets) vacants suite aux ruptures conventionnelles des 06 juillet 2022 et 30 mars 2023 sont supprimés,

-APPROUVE l'actualisation du tableau des effectifs répartis de la façon suivante au 31 décembre 2025 :

Cadre d'emploi Catégorie	Grade	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus	Temps de travail hebdomadaires en heures
Adjoint administratif - C	adjoint administratif	1	1	35
	adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	2	1	35
Adjoint technique - C	Adjoint technique	14	14	35
	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	5	5	35
	Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	20	19	35
		1	1	25
Agent de maîtrise - C	Agent de maîtrise	1	1	35
	Agent de maîtrise principal	2	2	35
Rédacteur territorial - B	Rédacteur territorial	1	1	35
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	35
Technicien territorial - B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	3	3	35
Attaché territorial - A	Attaché territorial	2	2	35
	Attaché principal	1	1	35
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		54	52	51,71 ETP

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Marlies CABANEL



Le Président,
Jérôme PEYRAT

